

Vélo-Club de Bailly-Noisy le Roi

agrée " JEUNESSE & SPORTS " N° 78 S 199

FFCT N° 03156

site internet : <http://vcbn.fr/>

REGLEMENT INTERIEUR du PAJ (VTT)

PRESENTATION

2 DEFINITION

Le PAJ (Point d'Accueil Jeunes) du VCBN (Vélo-Club de BAILLY-NOISY le ROI), comme toutes les écoles de sport, est une structure, un contenu de formation, une équipe d'animateurs-éducateurs, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé à propos de la découverte du cyclotourisme VTT de randonnée dans le cadre des loisirs et du volontariat, dans une perspective de progrès.

3 SITUATION

Le PAJ (Point d'Accueil Jeunes) fait partie du VCBN, association affiliée à la Fédération Française de CycloTourisme (FFCT) sous le numéro 03156

L'organisation (et le fonctionnement) du PAJ reçoit pour 3 années consécutives l'agrément de la FFCT.

4 OBJECTIF

L'objectif du PAJ est d'amener les jeunes participants à **l'autonomie et à la socialisation** :

- par la pratique d'une discipline sportive (développement moteur et maîtrise de la bicyclette),
- par la vie au sein d'un groupe (intégration, responsabilité, solidarité, respect d'un règlement),
- par la découverte du milieu naturel.

5 MOYENS

Les activités proposées suivent une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles :

- étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel, ...) et exploitation pratique,
- technique du cyclisme VTT de randonnée,
- règles de sécurité,
- connaissance et entretien de la bicyclette,
- entraînement physique (endurance, résistance, alimentation, ...)
- participation à la vie associative.

FONCTIONNEMENT

2 ENCADREMENT

Le PAJ est placé sous la responsabilité **du Président du VCBN**.

L'Encadrement est assuré par des **Moniteurs, Initiateurs et Animateurs** tous brevetés fédéraux.

Moniteurs, Initiateurs et Animateurs travaillent tous bénévolement.

La capacité d'accueil du PAJ VTT est calculée en fonction du nombre d'encadrants.

Les activités pourront être momentanément suspendues si le nombre d'encadrants s'avérait insuffisant (inférieur en nombre et qualité, conformément à la réglementation de la FFCT et du ministère "Jeunesse et Sports").

3 JOURS de FONCTIONNEMENT et HORAIRE

Le PAJ VTT est ouvert pendant la période scolaire :

- les samedis après-midi et/ou les dimanches matin pour la section VTT.

Un calendrier prévisionnel, pour chaque discipline, établi périodiquement est communiqué aux familles des participants (également disponible en permanence et mis à jour sur le site internet).

Les horaires de début et de fin d'activité seront indiqués sur le calendrier.

Des dépassements d'horaires pourront intervenir en cas d'incidents imprévisibles. Les parents en seront informés dans la mesure du possible par l'équipe d'encadrement.

Les jeunes participants sont pris en charge et libérés **au lieu de rendez-vous indiqué sur le calendrier**. Les trajets du domicile au point de rendez-vous (aller et retour) sont sous la responsabilité des parents.

.../....

ADMISSION

Le PAJ VTT est ouvert à tous les jeunes de 9 à 17 ans (à l'appréciation des Encadrants)

L'inscription ne sera définitive qu'après une évaluation de l'aptitude qui sera effectuée par les Encadrants du PAJ au cours de la 1^{ère} séance.

Le jeune reçoit une licence de la FFCT. Cette affiliation implique la reconnaissance des statuts de la Fédération française de CycloTourisme.

Dans la mesure où le jeune désirerait participer aux activités du PAJ avant que sa licence n'ait été demandée, il ne pourrait le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (sous couvert de l'assurance du VCBN).

Dès la 1^{ère} séance, il devra fournir, obligatoirement, une autorisation parentale.

LA VIE du PAJ VTT

② PRESENCE

Un tableau de présence est établi par un Encadrant, ce tableau précise l'état des présences.

L'absence d'un jeune devra être signalée à l'un des Encadrants VTT avant le début de la séance.

Chaque séance s'inscrivant dans le cadre d'une progression pratique, **une participation régulière à l'ensemble des activités est nécessaire et demandée.**

② SECURITE et SANCTIONS

L'encadrement prendra toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et assurer le bon fonctionnement de l'école de cyclotourisme VTT, ceci en ce qui concerne :

- la vérification des organes de sécurité du vélo : un jeune dont le vélo est en mauvais état ne pourra pas participer à l'activité,
- le port du casque, il est **obligatoire** pour tous les Mineurs,
- les règles de vie commune qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, respect du matériel, perturbations répétées lors des séances, **absences fréquentes et non motivées**, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui, etc...).

Le responsable du PAJ VTT pourra être amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive (sans remboursement de la cotisation). Les parents seront tenus informés de celles-ci.

④ ACTIVITES

- Les Encadrants répartissent lors de chaque séance les jeunes en groupes de niveau sous réserve du nombre d'encadrants présents.

Les parents devront faire part à l'un des Encadrants de tout changement dans l'état de santé de leur enfant.

- La FFCT a créé un ensemble de brevets adaptés à ses jeunes adhérents. Ceux-ci pourront les obtenir en fonction de leurs aptitudes et de leurs possibilités. Les évaluations leur seront proposées par le VCBN, ou bien lors d'organisations départementales, régionales, voire nationales.

- Des séjours peuvent être proposés par le VCBN. Ils font partie de la dynamique de l'école et, de ce fait, la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée.